

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION DU MERCREDI 20 MARS 2019**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 mars 2019 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, MM. Gaétan Gaudreau, Steven Guimont, Jérôme Landry, Jean Marois, membres, M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et M^{me} Joëlle Gendron et M. Daniel Racine, aménagistes à la MRC de Montmagny.

Absents : MM. Henri-Louis Bernier, Michel Leblanc et Regent Lemay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 février 2019;
4. Refonte des règlements avec M^{me} Joëlle Gendron;
*Précisions sur les articles touchant la plantation d'arbres
5. Varia :
 - a) Projet Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc.), plan de lotissement.
6. Levée de la réunion.

1) MOT DE BIENVENUE

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité adresse un mot de bienvenue aux membres.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Jérôme Landry, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec l'ajout du point a) à la section varia concernant le Projet Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc.), plan de lotissement.

**3) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU
20 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Jean Marois, que le procès-verbal du 20 février 2019 soit accepté tel que présenté.

4) REFONTE DES RÈGLEMENT AVEC MME JOËLLE GENDRON

M^{me} Joëlle Gendron nous a présenté le chapitre 8 sur les usages et constructions temporaires pour la refonte des règlements de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace. Les membres ont échangé sur certains cas reliés à notre territoire afin d'arriver à ce que les articles reflètent bien nos contraintes et intentions quant à ces usages et constructions temporaires.

5) VARIA

A) Projet Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc.), plan de lotissement

Lors de la rencontre précédente du 20 février 2019, les membres du CCU avaient réitéré leur position quant à la nécessité de conserver un espace pour une rue qui se prolongerait du côté ouest.

Le promoteur nous a soumis son argumentaire et ses faits quant à ce point et les raisons pour lesquelles cette rue ne devrait pas être conservée.

Après analyse du dossier, les membres du CCU sont en accord avec le plan de lotissement daté du 3 décembre 2018. Ce plan ne contient pas de rue se prolongeant du côté ouest.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Jérôme Landry

Appuyé par M. Steven Guimont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le CCU accepte le plan de lotissement tel que déposé par le promoteur 9269-6616 Québec inc. et recommande au Conseil son acceptation.

6) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Steven Guimont, appuyé par M. Gaétan Gaudreau, que la réunion soit levée à 22 heures 20.